

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mmes Kérynck A., Philippon C., Bellier M.O., et Damay F.

Mrs Dovergne A., Damay D., Jaclas M., Lavallard T., et Leber A.

Absents excusés : Mrs Senée F., et Mazurier T.

Secrétaire de séance : Mme Céline Philippon

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet 2020

I. TRAVAUX VOIRIE

Présentation est faite des différents devis de l'entreprise BOUDIER concernant les travaux de voirie.

	HT	TVA	TTC
Rue de Castel	59 338.00	11 867.60	71 205.60
Rue des Allées	4 346.00	869.20	5 125.20
Chemin Mennequier	1 350.00	270.00	1620.00
+bi-couche	750.00	150.00	900.00
Rue Gustave Cuvillers	650.00	130.00	780.00
Rue de Mézières	23 147.00	4 629.40	27 776.40
Rue du cimetière	5 660.00	1 132.00	6 792.00
ou	13 245.00	2 649.00	15 894.00
Courcelle	29 039.50	5 807.90	34 847.40
	<u>15 960.00</u>	<u>3 192.00</u>	<u>19 152.00</u>
	140 240.50	28 048.10	168 288.60
ou	147 825.50	29 565.10	177 390.60

Des devis supplémentaires par d'autres entreprises sont en attente.

En trésorerie, le solde à ce jour est de 154 261.00 €

Financement envisagé :

Emprunt : 150 000 €

CCALN : 24 650.00 €

Contact sera pris avec la banque pour connaître les taux qui pourraient être proposés pour une ligne de trésorerie et un emprunt.

II. POINT SUR LE MARAIS

Considérant le protocole d'accord signé le 1er avril 2016 entre la commune de Démuin et la société SCEA Ferme de Thézy représenté par M DE WITASSE THEZY portant convention de prêt à usage ou commodat de la pâture cadastrée A1 lieu dit « marais » pour 24 ha 07 a 19 ca,

Considérant l'absence d'animaux sur la parcelle,

Considérant que la convention prend fin le 30 avril 2021,

Considérant l'intérêt porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels à exploiter cette même parcelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénoncer le contrat avec la société SCEA Ferme de Thézy représenté par M DEWITASSE THEZY.

Délib.N° 01 - 02092020 – 80237

III. RENTREE SCOLAIRE

Un point est fait sur la rencontre qui a eu lieu à l'école de Démuin avec le recteur de l'Académie. Après une visite des lieux et divers échanges, un retour très positif est dressé.

Les élèves SISCO exposent le problème du nettoyage de la salle, notamment dans le cadre des conditions sanitaires actuelles de « la maison des associations » utilisée le mardi par les Tamalou et le mercredi par les accueils périscolaires. Il est décidé que la salle serait désormais désinfectée avant l'accueil des enfants par l'association les Tamalou.

IV. CALENDRIER DES COMMISSIONS

La commission « Fêtes et cérémonies » est fixée au 06/10/2020 à 20h30

La commission « Environnement » est fixée au 05/11/2020 à 20h30

V. QUESTIONS DIVERSES

La liste des personnes désignées par la Direction Départementale des finances publiques siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs est présentée.

Le personnel de la commune bénéficie d'une garantie de maintien de salaire. La cotisation est payée à 100% par les agents. Suite au courrier de la Mutuelle Nationale Territoriale informant d'une hausse du taux de cotisation, il est proposé une prise en charge par l'employeur à hauteur de 20% de la cotisation mensuelle.

Monsieur Damay informe le Conseil que l'effaroucheur à ultra sons a été installé à l'église. En cas d'essai concluant, la location actuelle (250.00 HT) du matériel donnera lieu à son achat.

Une étude de construction d'un réseau de gaz sur la commune est prévu avec la SICAE. Il est prévu de fixer un rendez-vous avec la SICAE afin d'en connaître les modalités.

Mme Améline Kérynck fait le point sur le salon du bien-être qui aura lieu le 06 septembre avec 15 exposants.

Certains riverains se plaignent de nuisances sonores causées par les cloches de l'église la nuit. Après en avoir échangé, le Conseil décide que le fonctionnement des cloches ne sera pas modifié.

Des travaux sont à prévoir :

- Peinture au niveau de la grille de l'école
- Entretien de la noue à faire régulièrement
- Grillage à poser pour protéger la noue

Un devis pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur est présenté pour un total de 1 652 € TTC ; d'autres devis sont en attente.

La prochaine sortie de l'ABCD est prévue courant septembre.

La séance est close à 22h00 et comporte 01 délibération

**ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME**

A. Dovergne

A.Leber

C.Philippon

T.Lavallard

M.Jaclas

D.Damay

A.Kérynck

F.Damay

M.O Bellier